

*Lire* : — Souscription au capital initial .....  
(J.O. du 1-8-70)

Circulaire n° 13 du 9-7-70 — Page 387, 2<sup>o</sup> colonne ; 1<sup>o</sup> alinéa :

*Au lieu de* : — La présente circulaire a pour objet de modifier la circulaire n° 27-MFE du 31 décembre 1968 relative à la domicilia- Togo, prise .....

*Lire* : La présente circulaire a pour objet de modifier la circulaire n° 27-MFE du 31 décembre 1968 relative à la *domiciliation bancaire des marchandises étrangères importées au Togo, prise pour application* ..... (le reste sans changement).

(J.O. du 1-9-70)

Page 442, 1<sup>o</sup> colonne :

Circulaire n° 16 du 6 août 1970

*Dédouanement* : 4<sup>o</sup> ligne : *Au lieu de* : ..... soit par leur document .....

*Lire* : ..... soit par tout document .....

Même J.O., même colonne :

*Lire le renvoi a)* « Cette obligation pourra être explicitée par la description des documents utilisés » qui figure entre le 2<sup>o</sup> et le 4<sup>o</sup> alinéa *en fin de texte* — (le reste sans changement).

## MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

### Exclusivité à l'importation des cigarettes BATC

Arrêté n° 7-MCIT du 29-3-71 — Est et demeure rapporté l'arrêté n° 9-MCIT du 27 octobre 1970 accordant l'exclusivité à l'importation des cigarettes BATC à la société « THE UNITED AFRICA COMPANY » (U. A. C.) conformément à l'article 14 du décret n° 67-99 du 22 avril 1967.

Le présent arrêté prend effet à compter de la date de sa signature.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

### AVIS DE BORNAGE

(Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique).

Toutes personnes intéressés sont invitées à y assister ou à s'y faire représenter par un mandataire nanti d'un pouvoir régulier.

Le lundi 12 juillet 1971, à 9 h. 30, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 2885 34cas et borné au nord

par Mensah Adjallé, au sud par Agbossou, à l'est par Dan Komako et à l'ouest par Pedro Santos, titre foncier 1512T, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Marie Frieda Johnson, sage-femme à Lomé, suivant réquisition du 14 octobre 1969, n° 5429.

Le lundi 12 juillet 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier, d'une contenance de 62as 74cas, connu sous le nom de Tamanye et borné au nord par Mama Afenou, au sud par Nyamakou Comlanvi, à l'est par Yovo Afanbon et à l'ouest par Abbey Victor, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Marie Frieda Johnson, sage-femme à Lomé, suivant réquisition du 14 octobre 1969, n° 5430.

Le mardi 13 juillet 1971, à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Baguida, circ. adm. de Lomé, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance de 76as 65cas, connu sous le nom de Kpota, et borné au nord par Attiglo Kouwo et les héritiers Adjwoda, au sud par Assah Afiwa et Dosseh, à l'est par Gadégékou et à l'ouest par Attiogbe Midoagbedji, dont l'immatriculation a été demandée par la dame Marie Frieda Johnson, sage-femme à Lomé, suivant réquisition du 14 octobre 1969, n° 5431.

Le mercredi 4 août 1971 à 9 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé cir. adm. Sokodé, consistant en un terrain en forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 13 as 44 cas, connu sous le nom de Kpaloukpalou et borné au nord par Daouda Bouk'Man, au sud par une rue non dénommée, à l'est et à l'ouest par El Hadjerman dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Mama Yawélé, transporteur à Sokodé suivant réquisition du 21 janvier 1970, n° 5475.

Le jeudi 5 août 1971 à 8 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé cir. adm. du dit bornage consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 4 a 39 ca, connu sous le nom de Barrière et borné au nord et à l'ouest par François Batchassi, au sud par une rue et à l'est par la route internationale Togo-Haut Volta dont l'immatriculation a été demandée par la dame Almeida Jeanne, née Quenum, revendeuse à Lomé 6, rue Anipah Dossou suivant réquisition du 13 février 1970, n° 5489.

Le jeudi 5 août 1971 à 10 heures, il sera procédé au bornage contradictoire d'un immeuble situé à Sokodé circons. du dit bornage consistant en un terrain affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance de 9 a 72 ca, connu sous le nom de Kom. et borné au nord par Do Régo Calixte, au sud et à l'est par propriété du clan Molla et à l'ouest par la route Lomé-Dapan dont l'immatriculation a été demandée par le sieur Assogba Honorat, officier de police à Lomé suivant réquisition du 20 mars 1970, n° 5515.